



Décidément, 2020 ne sera pas un bon millésime pour la communauté d'origine grecque à Madagascar. En effet, en ce moment même, un malgacho-franco-grec croupit dans la prison d'Antanimora grâce à la dernière tragédie style antiquité grecque de Taloumis. Comment Minos Vardas, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a-t-il atterri là, qui n'est que la dernière victime d'un processus et d'une procédure qui ne doivent plus avoir leur raison d'être sous le Président Andry Rajoelina. Surtout que le ministre de la Justice, Jacques Randrianasolo, vient d'être remplacé par un homme censé faire régner l'ordre et, surtout, la justice: Johnny Richard Andriamahevarivo

Histoire d'une affaire commerciale déjà jugée mais rejugée et transformée en affaire pénale grâce à Taloumis Panayotis, parrain franco-grec qui a toujours le bras long.

En 2004, Minos Vardas, 59 ans en cette année 2020, est nommé Directeur d'Exploitation de la société Georges SARELACOS sise à Mahajanga. Ce nom émane du fondateur, grec, déjà décédé. Les activités principales tournent autour de la production de raphia et de la culture des haricots renommés dénommés *“black eyes”*

En une décennie, l'entreprise est devenue leader dans ces deux domaines. Pour récompenser M. Vardas de ses efforts ayant amené à cette place de choix sur le marché, M. Taloumis, actionnaire majoritaire, lui octroya 15% des actions de la société G. SARELACOS.

Durant l'exercice 2016-2017, la société enregistre une perte financière cumulée de 4.271.154.107,80 ariary (soit plus de 21 milliards fmg). En tant que Directeur d'Exploitation,

l'explication de Minos Vardas a été la suivante : si la société a enregistré cette perte, la principale raison en est -en dehors de la conjoncture économique défavorable et l'instabilité du taux de change de l'époque- que les fonds destinés pour l'achat et la collecte des produits n'ont pas débloqués à temps. Ce qui fait que pour honorer les contrats, la société G. SARELACOS s'est trouvée dans l'obligation d'acheter beaucoup de produits en rajout des stocks initiaux, étant donné que les produits achetés tardivement présentent un rendement qualitatif plus faible que ceux en début de campagne. Par ailleurs, il est bon de connaître le fait suivant : par le passé, sur simple décision de Panayaotis Taloumis, une large partie des bénéfices gagnés par la société G. SARELACOS, a servi à renflouer les caisses des autres sociétés du groupe Taloumis dirigé par lui-même évidemment.

Il est bon de savoir que le Groupe Taloumis est un véritable petite empire composé des sociétés suivantes : TAF (Torréfaction de café et autres produits qu'on voit dans les avions d'Air Madagascar), Soredim (Société de représentation et distribution des marchandises), Sodeam (Fabrication et distribution de boissons alcoolisées et de sirops) , Sodirex (Société de vente de pièces détachées automobiles), concessionnaire de Citroën), ZITAL (Zone immobilière Taloumis), CSM (Compagnie salinière de Madagascar, Triumph Petro (Société d'ingénierie), MFTP (Malagasy Fishing Tackles Production) et autres Conselmad (Cabinet conseil) et Secamad (Sécurité civile)...

Dans le domaine du Commerce, les paroles ne suffisent pas et il y a bien eu un rapport rédigé par le Commissaire au compte du groupe, concernant cet exercice déficitaire pour 2016-2017. Ce rapport, écrit noir sur blanc et consignant les explications de M. Vardas, n'a signalé aucune irrégularité, aucune anomalie dans la gestion financière de la société G. SARELACOS pour cette période. En clair, cette AG, s'étant tenue le 19 février 2018, au 5^e étage de la tour ZITAL (évidemment) à Ankorondrano, a validé à l'unanimité des actionnaires, les comptes déficitaires sans invoquer que la perte est frauduleuse. Ainsi, a-t-il été décidé la continuation de l'exploitation de la société ainsi que l'affectation du résultat déficitaire au poste "Report nouveau" . Mais

la méthode Taloumis, traître et sournoise, s'est mise en branle...

A la sortie de cette AG, Minos Vardas est appréhendé par des éléments des forces de l'ordre en civil qui l'intiment à les suivre au commissariat de police sis au village des Jeux Ankorondrano. A ce moment, il n'y avait aucune plainte, aucun mandat d'arrêt ou même d'amener officiel. Par la magie, du "*vola*", le "soit transmis" du Procureur n'a été délivré que le 22 février 2018, soit après une garde-à-vue de 48 heures, qui n'est rien d'autre qu'une arrestation arbitraire par excellence. Une marque de fabrique du pouvoir Hvm/Rajaonarimampianina qui a usé et abusé de la comparution immédiate, grâce à des personnages de pouvoir véreux, au sein de la police et de la justice. Un vrai réseau mafieux. Or, Minos Vardas porte les titres de Chevalier et Officier de l'Ordre national de Madagascar

dont il a été honoré en 2008 et en 2017 par les présidents de la république de ces époques. Pour la sphère Taloumis, ce ne sont donc que des médailles de pacotille alors. Une grave entaille aux principes républicains...

Pour les ignorants, ils doivent savoir que l'Ordre National Malagasy est destiné à récompenser les personnes qui se sont signalées par d'éminents services rendus à la République de Madagascar. Cette distinction honorifique récompense des personnes en reconnaissance de leurs mérites personnels et professionnels pour la défense d'une cause, au service d'une collectivité ou dans des domaines particuliers ou pour récompenser des actes de courage ou de dévouement (in loi n° 2016-015 fixant les règles relatives au Conseil de l'Ordre National Malagasy).

Par ailleurs, dans sa plainte après le "kidnapping légal", Taloumis n'a apporté aucune preuve concrète d'un quelconque détournement de fonds.

Mais, malgré toutes ces irrégularités, Minos Vardas a été traduit devant le tribunal de Première instance d'Antananarivo puis placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora depuis ce 22 février 2018 là. Il avait été condamné, en première instance donc, à 3 ans d'emprisonnement ferme et au paiement des dommages et intérêts dont le montant correspond exactement à la perte d'exploitation. Étrange, n'est-ce pas? Quels étaient les griefs?

- Avoir, en qualité de Directeur d'exploitation, détourné 344 tonnes de "black eyes" ainsi que la somme de 4.271.154.107,80 ariary;

- Avoir commis un faux et usage de faux en établissant un état financier mensuel relavant un stock avec une altération des chiffres, pour faire croire à état passif ;

- Avoir commis une escroquerie en faisant croire à l'administration générale un état passif afin de se faire délivrer plus de financement auprès des banques. Plus étrange encore lorsqu'on sait que Panayotis Taloumis a le pouvoir de signature pour utiliser ce financement.

Dans le domaine de la justice et du droit, il existe, heureusement, deux procédures qui permettent à un accusé condamné de se défendre: l'appel et la cassation. La procédure de la première démarche a été entamée pour l'avocat de Minos Vardas qui, à mi-juin 2018, a bénéficié d'une liberté provisoire, en attendant le procès en appel. Et là, Taloumis a mis le

turbo. Au courant de cette liberté provisoire, Pana (surnom donné au grand manitou de TAF et ZITAL), introduit une nouvelle plainte au même commissariat de police du village des Jeux à Ankorondrano. Elle porte sur une minable histoire de 52.500.000 ariary, somme pourtant incluse dans l'affaire dans laquelle il avait été condamné avec les mêmes chefs d'inculpation. Le même jour -quelle célérité!-, Minos Vardas est de nouveau gardé à vue puis, placé sous mandat de dépôt le 27 juin 2018. Et par la grâce du dieu Vola, le "patriarche" Taloumis a réussi à transformer ce qui était une affaire du domaine du droit commercial en une affaire de droit pénal.

Ayant fait des études de droit, je me rappelle le principe du "*non bis in ibidem*" dans le domaine pénal. Cette locution latine signifie :

«

nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement à raison des mêmes faits

»

. Pour résumer, ce principe revêt une importance particulière puisqu'il constitue une garantie essentielle pour le prévenu. En effet, il admet que nul ne peut être traduit deux fois devant une juridiction répressive pour des faits identiques. Cette règle est extrêmement importante et possède un caractère d'ordre public: elle doit être soulevée d'office par le juge, même en l'absence de toute contestation de la part du prévenu. Ce qui n'est pas le cas dans la justice à Madagascar avec un parrain qui a un bras aussi long que Panayotis Taloumis. Et je ne parle pas, ici, de cette histoire de remblais du côté d'Ambodivona ne voulant pas (encore) empiéter sur les investigations de mes confrères. Mais j'ai ma petite idée sur cela...

Pour en revenir à Minos Vardas, ce père de famille de 59 ans qui croupit donc en prison depuis sept mois, si le droit était respecté *stricto sensu* à Madagascar, il n'aurait jamais du être incarcéré une seconde fois. Pire: une demande de jonction des deux affaires, formulée par son avocat, a été rejetée purement et simplement -ce qui est illégale- par le juge en charge de cette deuxième plainte. Arbitraire, vous avez dit arbitraire? Ou, c'est de l'arbitraire à l'état pur. Par ailleurs, son procès en appel - concernant sa condamnation-, prévu le 17 janvier dernier a été renvoyé au 21 février 2020. Pourquoi? Ne cherchons pas la petite bête bien que le "gouverner c'est prévoir" semble être un principe inconnu du côté d'Anosy... En effet, c'est ce 17 janvier 2020 qu'a eu lieu la cérémonie de la rentrée judiciaire.

Au train où vont les choses, et Taloumis se vantant d'entretenir des liens avec certaines personnalités politiques malagasy, Minos Vardas, né à Port-Bergé et dont la mère est Malagasy, perd espoir. Et il y a de quoi car son cas n'est pas isolé, face à Taloumis Panayotis qui se la joue "tragédie style antiquité grecque", avec ruine et désolation. Mais il y a un temps à tout et le temps est venu de révéler à l'opinion public certaines de ses victimes de haut niveau, toutes d'origine grecque. Il n'y a vraiment pas le coeur à rire dans ces tragédies qui ont détruit des vies, sans état d'âme.

Ainsi, à diverses périodes, Panayotis Taloumis s'est attaqué à pratiquement tous ses associés et collaborateurs en usant des mêmes pratiques. Pour vous donner une idée, il a assigné en justice les personnalités suivantes :

- Dimitris Skourtelis, Directeur général de la Société ZITAL qu'il a réussi à faire expulser du territoire malagasy d'une manière incroyable...

- Basile Priovolos, actionnaire dirigeant de la Société Sodeam; aujourd'hui décédé.

- Andreas Loumpardias, Directeur général de la Société Soredim;

- Un Directeur et actionnaire de la Société Sodirex qui a préféré garder l'anonymat;

- M. Christos, Directeur Général de la Société TAF, aujourd'hui décédé...

Il y en a d'autres. Il faut savoir qu'au sein de la communauté grecque à Madagascar, tout se sait, tout se dit... Plusieurs ont été harcelés juridiquement par Taloumis. Et un jour, se lèveront aussi les dizaines de collaborateurs malagasy qui sont passés par la case prison et dont les vies ont été brisées par le même Taloumis qui, en 2007, avait été nommé Conseiller du Commerce extérieur de la France à Madagascar. Au fait, son mandat de trois ans à ce poste stratégique a-t-il été reconduit pour 2020?



Panayotis Taloulis et Henry Rabary-Njaka. Si l'on dit que les grands esprits se rencontrent, on dit également : qui se ressemble s'assemble...

Va-t-il aussi m'assigner en justice, en cette ère d'Etat de droit, de justice et de lutte contre la corruption, sujet sur lequel il est passé maître? Bah, la vérité blesse toujours et j'aurai l'occasion de discuter avec Minos Vardas à Antanimora. Mais nous n'en sommes pas là et je ne croirais pas une fraction d'un millième de seconde que le nouveau ministre de la Justice est dans la poche corruptrice taloumisienne... Revenons à notre dernière tragédie style antiquité grecque : après quelques investigations, j'ai compris pourquoi Taloumis s'acharne sur Minos Vardas qui, au début de leur partenariat, n'y avait pas prêté attention. Dans les années 1960, le jeune Taloumis, qui n'était qu'un petit employé à l'époque, fait connaissance avec Jean Vardas, père de Minos et marié à une Malagasy, qui était un très riche producteur de tabac dans la région de Port-Bergé.

Une fois devenu riche, il tend à confirmer que l'argent appelle l'argent et, à 77 ans, ne sait plus s'arrêter. Son objectif est donc très clair: s'accaparer des biens personnels de Minos Vardas, propriétaire d'une importante exploitation agricole héritée de mon père dans cette région de Port-Bergé où il est né. Car, en condamnant et en emprisonnant M. Vardas, Pana le Patriarche aura toutes les latitudes pour saisir abusivement ses biens, de manière... légale. Car, jusqu'à preuve du contraire, Panayotis Taloumis dispose d'un réseau acquis à sa cause au tribunal. Et il semble, jusqu'ici, que rien ne pourra l'empêcher de condamner arbitrairement toute personne dont il a décidé la destruction.

Un vraie tragédie de la Grèce ancienne vous dis-je! Par exemple, la pièce "*Antigone*", dès son prologue, annonce qu'Antigone et Hémon vont mourir. Car, contrairement à la comédie, la tragédie met en scène des personnages de rangs élevés et se dénoue très souvent par la mort d'un ou de plusieurs personnages. A Madagascar, en tout cas, orchestré par le Big Boss de TAF et ZITAL, elle détruit des vies et même l'environnement de la Capitale... Jusqu'à quand cette soif d'argent jamais assouvie?

Dans un autre article avec un tout autre dossier, je vous raconterai les déboires d'une certaine Nelly Jirari. Quel lien? Aucun, j'annonce une tragi-comédie, cette fois-ci, et du côté de la tour Orange, c'est tout... Attention Jeannot! Taloumis Panayotis est *Consul* honoraire de Grèce et de Chypre à Madagascar et il pratique les arts martiaux! Et alors, son immunité diplomatique lui permet-elle aussi de s'asseoir sur la justice malagasy et laisser libre champ à l'impunité?

Jeannot Ramambazafy - Également publié dans "*La Gazette de la Grande île*" du samedi 1er février 2020